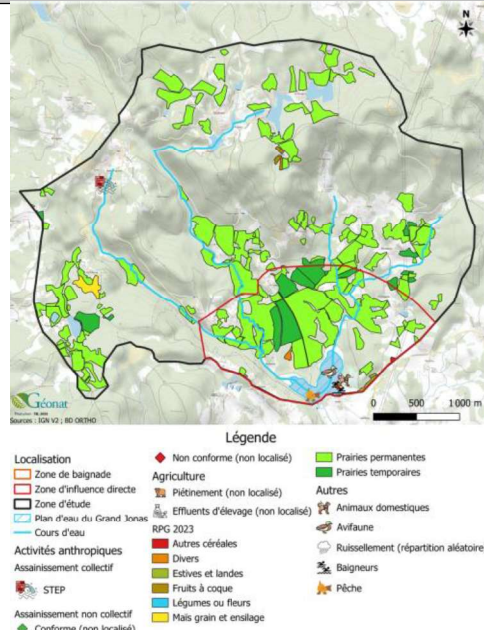




Profil de baignade de l'étang du Grand Jonas à Ambazac du 18/06/2025

Date de mise à jour de la fiche de synthèse : Juin 2026

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade					Carte des sources de pollutions de la zone d'étude								
Nom de la baignade : Grand Jonas															
Commune : Ambazac															
Département : Haute-Vienne															
Région : Nouvelle-Aquitaine															
Responsable de l'eau de baignade : P. BARIAT 06.77.07.68.36															
Période d'ouverture : Du mardi au dimanche (entre le 27 juin au 30 août 2026)															
Heures de surveillance : 14h00 à 19h00 (mardi au dimanche)															
Fréquentation maximale instantanée dans zone de baignade : 300 baigneurs															
Équipements : Sanitaires, poste de secours et surveillants de baignade															
Accessibilité aux animaux : Interdit (plage et zone de baignade)															
Autres activités : Pêche															
															
Inventaire des sources de pollution et préconisations de mesures de gestion										Historique de la qualité de l'eau					
Diagnostic		Gestion préventive des pollutions				Indicateurs de suivi		Procédures dans situations anormales		Qualité de l'eau au cours des dernières années*					
Sources de pollutions potentielles		Impacts	Distance de la zone de baignade	Préconisations de mesures préventives de réduction des pollutions	Qui	Rythme	Auto-surveillance quotidienne : Mesures T°C eau et air, transparence, présence de vents (mesures et directions), météo, odeurs, couleur et aspect de l'eau, bloom algal Surveillance, sur la zone d'étude, des postes de relevage et des réseaux d'eaux usées Observations de situations anormales (cadavres d'animaux, couleur ou odeur de l'eau inhabituelle, ...)		1) Information du maire et du surveillant de baignade 2) Prise d'un arrêté municipal de fermeture préventive et/ou temporaire de la baignade 3) Évacuation des baigneurs 4) Affichage de l'arrêté municipal d'interdiction de baignade 5) Information de l'ARS et du service Police de l'eau 6) Expertise externe 7) Si retour à conditions normales, arrêté municipal de réouverture de la baignade avec affichage et transmission à l'ARS et au service Police de l'eau		2022	2023	2024	2025	
Activité de baignade	Les baigneurs sont susceptibles de provoquer une pollution en Escherichia coli	+++	0 m	Rendre obligatoire la douche avant la baignade	Mairie d'Ambazac	Dès que possible					Non suivie	Non suivie	Site non classé	Site non classé	
Assainissement non collectif	Installation avec un risque sanitaire ayant un traitement absent ou inaccessible	+++	1 000 m	Suivi de la mise en conformité, organisation de contrôles	SPANC	/					Baignade dont le classement de la qualité de l'eau ne peut être établi compte tenu d'une insuffisance de prélèvements sur 4 années consécutives				
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années															
Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade												
		/	Baignade non ouverte												
		/													
		/													
		/													
Réseau d'assainissement et poste de relevage sur la plage	Ces éléments étant très proches de la zone de baignade, même si ils ont été installés en 2025, un dysfonctionnement peut impacter instantanément la qualité des eaux de baignade	+	45 m	Passage caméra pour vérifier l'état du réseau, Travaux si passage caméra indique un dysfonctionnement	Mairie d'Ambazac	2025									
Agriculture	La présence d'activités agricoles (notamment élevage) dans la zone d'étude peut provoquer un apport bactériologique et un apport de nutriment important dans l'étang du Grand Jonas	++	300 m	Sensibilisation sur les risques éventuels de pollutions liés à ces pratiques	Mairie d'Ambazac, CC Elan, CA87, Agriculteurs	/									